

À une séance ordinaire du Conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue le 6 mai 2019, à 19h30, au local ordinaire des séances du Conseil, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez, Marie-France Daoust, Guylaine Charlebois et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistance : 3

Résolution numéro 19-05-77

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-05-78

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 1^{er} avril 2019, a été remise à chaque membre du Conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-05-79

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 8 avril 2019, a été remise à chaque membre du Conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2019 soit adopté.

Monsieur le conseiller Kenneth Flack était absent lors de la réunion du 8 avril. Il s'abstient donc de voter.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-05-80

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 6 MAI 2019

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 6 mai 2019 pour la somme totale de 26 591.28\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Lettre de Monsieur Louis-P. Lacelle du 647, rue Tisseur pour une demande de construction de la rue John W. Crosby avec un rond-point au bout de cette rue.

Le conseil prendra cette demande en délibéré et une réponse sera envoyée au citoyen dans les plus brefs délais.

Résolution numéro 19-05-81

AUTORISATION D'AFFECTATION DE FONDS AU FOND DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait décidé de faire l'acquisition de matériel d'urgence et de procéder au branchement automatique de la génératrice de la municipalité;

CONSIDÉRANT les diverses factures pour l'installation d'équipement et du matériel d'urgence décrites ci-dessous;

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>FACTURE</u>	TOTAL (coût réel)
Système de sécurité DSR Branchement défibrillateur alarme	29089	427.83 \$
Entreprise Électricité de Rigaud Démarrage automatique génératrice	20 mars 2019	3 600.72 \$
Faguy Inc. Démarrage automatique génératrice	44799	963.91 \$
Ventillation G. Lanthier Inc. Installation entrée et sortie air génératrice	011208	1 727.05 \$
Boivin et Gauvin Inc. Vestes de sécurité civile	155415	1 204.21 \$
Lettrage Alain Gauthier Installation logos vestes de sécurité civile	3500	115.49 \$
TOTAL		8 039.21 \$

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles via l'aide financière de 15 000.00\$ reçue de la députée Lucie Charlebois pour de l'équipement de mesure d'urgence.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise l'affectation des fonds de 8 039.21\$ au fond de sécurité civile.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-05-82

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR TRAVAUX D'EXCAVATIONS D'URGENCE POUR FOSSÉ BLOQUÉ PRÈS DU 131 ROUTE 342

CONSIDÉRANT QUE le fossé près du 131 route 342 était bloqué par un ponceau gelé;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ n'était pas en mesure de faire les travaux pour débloquer le fossé et que le MTQ a autorisé la municipalité à faire les travaux et de lui facturer les frais d'excavations;

CONSIDÉRANT la facture # 2659 reçue de P.E. Charette engr. pour les travaux d'excavations pour débloquer le fossé près du 131 route 342, au montant de 690.00\$ (taxes en sus).

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 2659 reçue de P.E. Charette engr. pour les travaux d'excavations pour débloquer le fossé près du 131 route 342, au montant de 690.00\$ (taxes en sus).

QUE les frais relié à cette dépense soient facturés au MTQ.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-05-83

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR TRAVAUX POUR UN PONCEAU GELÉ PRÈS DU 131 ROUTE 342

CONSIDÉRANT QUE le fossé près du 131, route 342 était bloqué par un ponceau gelé;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ n'était pas en mesure de faire les travaux pour débloquer le fossé et que le MTQ a autorisé la municipalité à faire les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le ponceau bloqué était en partie de la responsabilité du propriétaire du 131, des Outaouais;

CONSIDÉRANT la facture #122189 reçue de Services de rebuts Soulanges Inc. pour les travaux de déglacage du ponceau du 131, route 342, au montant de 525.00\$ (taxes en sus).

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture #122189 reçue de Services de rebuts Soulanges Inc. pour les travaux de déglacage du ponceau du 131, route 342, au montant de 525.00\$ (taxes en sus).

QUE la moitié des frais relié à cette dépense soit facturée au propriétaire du 131, route 342.

QUE l'autre moitié de cette dépense soit affectée au budget de l'année courante.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-05-84

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR CONSULTATION EN URBANISME POUR LE MOIS DE MARS 2019

Il est résolu, que le conseil autorise le paiement pour des consultations en urbanisme pour le mois de mars 2019 à INFRASTRUCTEL au montant de 2 156.25\$ (taxes en sus).

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-05-85

AUTORISATION DE CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR UTILISATION DE LA TOILETTE DE LA MARINA

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la marina a installé une toilette extérieure pour ses clients;

CONSIDÉRANT QUE la marina doit défrayer des coûts additionnels, dû principalement aux touristes sur le territoire.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil remette au propriétaire de la marina un montant de 350.00\$ à titre de contribution municipale pour les coûts additionnels pour l'été 2019.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2019.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Alain Déry demande un suivi sur les analyses de sols potentiellement contaminés.

Le directeur général lui répond que le Ministère de l'environnement s'est engagé à faire faire des analyses de ces sols et de nous tenir informer des résultats de ces analyses d'ici la fin de l'été 2019.

Monsieur Gérald Gauthier demande si le fait qu'il y ait une présence accrue de la Sûreté du Québec à cause des inondations.

Le directeur général lui répond qu'il n'y aura pas de facture supplémentaire à la municipalité. Cette présence est incluse dans la prestation de service offert à même l'entente de service signée avec la MRC.

Monsieur Fred Rosenveigh, demande quand débutera le processus de nettoyage des terrains qui ont été inondés.

Monsieur le maire lui répond que le niveau de la rivière n'étant pas encore en décu, la municipalité n'a pas encore établie de procédure. Des communications seront envoyées aux citoyens quand le processus sera établi.

Monsieur Alain Déry demande si la municipalité a considéré de forcer les propriétaires des terrains des anciennes carrières à conserver ces lieux intacts pour les utiliser comme espaces inondables.

Le maire répond que plusieurs avenues sont envisagées par des chercheurs, la MRC et la CMM concernant l'identification de zone inondable et la création d'espace inondable. L'option de transformer les anciennes carrières en espaces inondables pourrait être envisageable et la suggestion sera soumise aux autorités concernées

Résolution numéro 19-05-86

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CROIX-ROUGE.

ATTENDU la résolution 18-05-105;

Il est résolu, que le conseil autorise le paiement de la contribution annuelle à la Croix-Rouge au montant de 170.00\$ pour l'année 2019-2020 et au montant de 170.00\$ pour l'année 2020-2021, tel que prévu au budget de chaque année.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-05-87

DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION D'UNE CLOTURE POUR LE 217 MONTÉE INTER-PROVINCIALE SOUMIS AU (PIIA)

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande d'installation d'une clôture pour le 217, montée Inter-Provinciale;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 320-2012 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre l'installation d'une clôture sur le lot 4 024 751, correspondant au 217, montée Inter-Provinciale;

CONSIDÉRANT La clôture sera construite selon les dispositions des règlements no 276 et 278.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le Conseil approuve la demande d'installation d'une clôture pour le 217, montée Inter-Provinciale, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-05-88

AUTORISATION DE FORMATION «MAÎTRISER VOS DOSSIERS MUNICIPAUX»

CONSIDÉRANT la formation « Maîtriser vos dossiers municipaux » offerts par la FQM qui sera diffusée à Montebello le 11 mai 2019 au coût de 330.00\$ (taxes en sus), par participant;

CONSIDÉRANT Qu'il y a des fonds de disponible dans le budget 2019 pour les dépenses de perfectionnement congrès.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise l'inscription et le déplacement de Madame Guylaine Charlebois pour une journée de formation, au coût de 330.00\$ (taxes en sus), à Montebello le 11 mai 2019.

QUE les frais de déplacement soient autorisés et payés à raison de 0.54¢ du kilomètre.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-05-89

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE REHAUSSEMENT DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DES OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le chemin des Outaouais est une route provinciale dont l'entretien est à la charge du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QU'il a beaucoup de circulation automobile sur cette route et qu'il s'agit de la principale voie d'accès à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des crues printanières de 2017 et de 2019, la chaussée sur le chemin des Outaouais entre la route 342 et la rue Charette a été inondée forçant la fermeture de ce tronçon de route pendant plusieurs jours;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces mêmes crues, le chemin des Outaouais a dû également être fermé entre les rues Masson et Fournier et qu'une voie de contournement a dû être installée via les rues Masson, Tisseur et Inter-Provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la seule voie de contournement pour permettre aux citoyens de circuler dans la municipalité est dans un quartier résidentiel où il y a des piétons et des cyclistes dont des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la voie de contournement est également à risque de fermeture étant donné qu'à l'intersection Masson et des Outaouais il y a possibilité que le niveau de l'eau puisse bloquer cette intersection, isolant ainsi une grande partie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ministère des Transports du Québec s'apprête à refaire le pavage de la chaussée du chemin des Outaouais sur toute sa longueur en 2019.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder à l'évaluation du rehaussement de la chaussée du chemin des Outaouais entre la route 342 et la rue Charrette et entre les rues Masson et Fournier, pour réduire le risque d'inondation de cette route.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions

Résolution numéro 19-05-90

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h50.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Guylaine Charlebois	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur général